

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 13 décembre 2012

Présidence: M. Michael ROHRER

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 37 relatif au projet de budget pour l'exercice 2013;

ouï le rapport de la Commission des Finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter l'amendement, rubrique 720.3515.80, réduisant de Fr. 195'253.- les charges et ramenant l'excédent de charges à Fr. 1'048'889.-;
- II. d'accepter le projet de budget amendé de l'exercice 2013, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'048'889.-

Le délai référendaire de 20 jours court dès l'affichage au pilier public.

Pour le bureau du Conseil communal

Le président:

Michael Rohrer

Rober

La secrétaire:

Mireille Tacheron